

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 7 Décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 26

Étaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, BOUTON, THERY.

Ont donné pouvoir : Madame DENIS (*pouvoir à Monsieur CHERRIER*), Monsieur ANDRZEJCZAK (*pouvoir à Madame DUPONT*), Monsieur AMOURI (*pouvoir à Monsieur BIREMBAUT*), Monsieur SANCHEZ (*pouvoir à Madame DUFOUR-TONINI*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*).

Absents excusés : MM. TONNEAU, FEDDAL.

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur HOCHART.

**DELIBERATION N° 9/2 : PERSONNEL. EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET.  
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

**EXPOSE DU RAPPORTEUR**

Le tableau des effectifs permanents à temps non complet arrêté par la délibération n° 6/2 du 5 Octobre 2023, nécessite une révision en raison de l'évolution de la réglementation et des services.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

Vu l'avis émis par le Comité Technique en date du 22 Novembre 2023 qui s'est prononcé favorablement pour toute modification du tableau des effectifs, tant en création qu'en réduction de postes, dans la mesure où cela n'a pas pour effet d'entraîner une suppression effective d'emplois,

.../...

# DELIBERATION N° 9/2 DU 13 DECEMBRE 2023

Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le

ID : 059-215901729-20231213-231213DE\_9\_2-DE

Le tableau des effectifs permanents à Temps Non Complet est donc arrêté comme suit :

## BUDGET PRINCIPAL

INTITULES DES GRADES	EFFECTIF OUVERT	NOUVEAU EFFECTIF OUVERT	POSTES POURVUS
	Délibération : n°6/2 du 5 Octobre 2023		
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE :</b>			
Attaché 17h30/semaine	1	1	1
Adjoint Administratif 20h/semaine	1	1	1
Adjoint Administratif 28h/semaine	0	1	0
<b>FILIERE TECHNIQUE :</b>			
Technicien 31h30/semaine	1	1	0
Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe 30h/semaine	4	4	0
Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe 25h/semaine	3	3	2
Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe 20h/semaine	2	2	1
Adjoint Technique 30 h/semaine	7	7	3
Adjoint Technique 25 h/semaine	8	8	1
Adjoint Technique 20 h/semaine	6	6	2
Adjoint Technique 17 h 30/semaine	1	1	0

## BUDGET PRINCIPAL

INTITULES DES GRADES	EFFECTIF OUVERT	NOUVEAU EFFECTIF OUVERT	POSTES POURVUS
	Délibération : n°6/2 du 5 Octobre 2023		
<b>FILIERE CULTURELLE :</b>			
Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale (chant) 4h/semaine	1	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1ère Classe (Musique-Harpe) 4h/semaine	1	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1ère Classe (Musique-Violoncelle) 9h/semaine	1	1	1
Assitant d'Enseig. Artistique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe (Musique Percussion) 17h/semaine	1	1	1

.../...

# DELIBERATION N° 9/2 DU 13 DECEMBRE 2023

Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le

ID : 059-215901729-20231213-231213DE\_9\_2-DE

Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe (Musique-Piano) 15h/semaine	1	1	1
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe (Musique-Contrebasse) 10h /semaine	1	1	1
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe (Musique-Contrebasse) 7h/semaine	1	1	0
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe (Musique Trombone) 4h/Semaine	1	1	1
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe (Musique Trombone) 2h30/Semaine	1	1	1
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe (Musique-Guitare Classique) 5 h/semaine	1	1	1
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe (Musique Violon) 12h/semaine	1	1	1
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe (Musique Guitare) 7 h/Semaine	1	1	1
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe (Chant actuel) 4 h/Semaine	1	1	1

## BUDGET PRINCIPAL

INTITULES DES GRADES	EFFECTIF OUVERT	NOUVEAU EFFECTIF OUVERT	POSTES POURVUS
	Délibération : n°6/2 du 5 Octobre 2023		
<b>FILIERE CULTURELLE (suite) :</b>			
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe (Modèle Vivant) 5h/semaine	1	1	1
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe (Peinture) 5h30/Semaine	1	1	1
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe (Infographie) 3h/semaine	1	1	1
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe (Sculpture-graphisme) 13h30/semaine	1	1	1
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe (Trompette) 2h/semaine	1	1	1
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe (Tuba) 2h/semaine	1	1	1

# DELIBERATION N° 9/2 DU 13 DECEMBRE 2023

Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le

ID : 059-215901729-20231213-231213DE\_9\_2-DE



Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe (Flûte) 5h/semaine	1	1	1
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe (Saxophone) 2h/semaine	1	1	1
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe (Batterie) 12h/semaine	1	1	1
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe (Basse électrique) 3h/semaine	1	1	1
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe (Guitare électrique) 8h/semaine	1	1	1

INTITULES DES GRADES	EFFECTIF OUVERT	NOUVEAU EFFECTIF OUVERT	POSTES POURVUS
	Délibération : n°6/2 du 5 Octobre 2023		
<b>FILIERE CULTURELLE (suite) :</b>			
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe (Formation musicale) 15h30/semaine	1	1	0
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe (Musique-Cor) 2h / semaine	1	1	0
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe (Piano) 12h/semaine	1	1	0
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe (Synthétiseur) 12h/semaine	1	1	1
Assistant d'Enseig. Artistique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe (Musique-Violon) 5h/semaine	1	1	0
<b>FILIERE ANIMATION :</b>			
Adjoint d'Animation Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe 6h / semaine	0	22	0
Adjoint d'Animation Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe 12h / semaine	0	12	0
Adjoint d'Animation Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe 16h / semaines	0	2	0
Adjoint d'Animation Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe 17h / semaine	0	7	0
Adjoint d'Animation Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe 24h / semaine	0	2	0

# DELIBERATION N° 9/2 DU 13 DECEMBRE 2023

Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le

ID : 059-215901729-20231213-231213DE\_9\_2-DE

Adjoint d'Animation Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe 28h / semaine	0	2	0
Adjoint d'Animation Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe 30h / semaines	0	5	0
<b>TOTAUX</b>	63	116	37

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

## **DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE.**

Le Secrétaire de séance,

J. HOCHART.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le.....  
et de la publication le.....

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

A.L. DEBENIGNINI.

